



INFORMATIONS MUNICIPALES—EN BREF...

N° 04/2012

LA COMMISSION FLEURISSEMENT VOUS INVITE...

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à participer à la

Soirée Fleurissement

Rendez-vous est fixé le ... Vendredi 4 mai 2012 à 20 h 00 à la salle polyvalente

Cette année ce sont les membre de l'association « les Jardins du Giessen” qui viendront nous parler de leurs actions. Il s'agit avant tout d'une association d'aide à la réinsertion. Cependant, elle met en place une façon écologique voir bio pour cultiver les jardins...



CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI



Toute la population est invitée à la *cérémonie du 8 mai 2012* qui aura lieu à **11h00** devant le Monument aux Morts, place de la Mairie, avec dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle polyvalente à l'issue de la commémoration.

ELECTIONS

Au cours de l'année 2012, vous serez appelés aux urnes pour les scrutins suivants :

Élections présidentielles :

- 2nd tour : 6 mai 2012

Élections législatives

- 1er tour : 10 juin 2012
- 2nd tour : 17 juin 2012

Lors de votre passage au bureau de vote, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Pour établir une procuration **adressez-vous à la Gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.** Munissez-vous impérativement d'une pièce d'identité.

Pour tous renseignements, adressez-vous en mairie ou consulter le site www.interieur.gouv.fr

INSCRIPTIONS A L'ECOLE - RENTREE 2012/2013 - RAPPEL

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2012-2013, les **inscriptions à l'école doivent être effectuées au cours du mois d'avril 2012.** Les inscriptions concernent les enfants nés en 2009 ainsi que les enfants qui ne figurent pas encore sur le registre d'inscription de l'école.

Si vous êtes concernés, merci de **vous présenter en mairie,** aux horaires d'ouverture habituels, **muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile** afin d'effectuer l'inscription de vos ou votre enfant(s). La suite de la procédure vous sera précisée à ce moment là.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU 03 88 58 28 00.



JARDINS FAMILIAUX

En séance du 03/11/2011, le Conseil Municipal a arrêté le projet d'aménagement et de création des jardins familiaux et fixé le prix de location à 0,25 €/m². Le règlement intérieur desdits jardins et les conditions de location sont consultables en mairie et sur le site Internet de la commune, rubrique Vie MUNICIPALE - Jardins Familiaux.

Les personnes intéressées par la location d'un jardin sont priées de contacter la mairie, pour en prendre possession immédiatement.

DECORATION DE PÂQUES : MERCI

Un grand MERCI aux personnes, et plus particulièrement aux enfants de l'école, qui ont participé à la décoration des arbres de Pâques, présents dans le village et aux abords des bâtiments publics.



Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17 ou 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00
Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi 10h - 12h
Mercredi 10h - 12h
15h - 18h
Vendredi 15h - 18h

EMPLOIS SAISONNIERS

Durant les mois de juillet et d'août, pour une période de 2 semaines à raison de 10 h (5 x 2 h) par semaine, la commune envisage de proposer un emploi saisonnier à 4 jeunes du village, ayant entre 16 et 18 ans (rémunération au SMIC horaire).

Ils s'occuperont de l'arrosage des fleurs, de l'entretien des espaces verts, de travaux de peinture ...

Conditions à remplir : avoir au moins 16 ans au départ du contrat et 18 ans au plus et être motivé.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR UNE LETTRE DE MOTIVATION À LA MAIRIE AU PLUS TARD LE 22/05/2012.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2012

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2012

Le Conseil Municipal a voté l'évolution des taux 2012 (par rapport aux taux de 2011) de la manière suivante :

- ⇒ taxe d'habitation est fixé à 14,44 % ;
- ⇒ taxe foncière sur le bâti est fixé à 8,95 %
- ⇒ taxe foncière sur le non-bâti est fixé à 34,42 % ;
- ⇒ CFE (Cotisation Foncière Entreprises) est fixée à 11,14 %.

L'ensemble de ces taxes va rapporter à la commune un produit de 140 539 €. Un prélèvement au profit du FNGIR (*Fonds Nationale de Garantie de Ressources*), d'un montant de 15 098 €, sera obligatoire.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS LIEES AU DROIT DU SOL : CHOIX DU SERVICE INSTRUCTEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) dès que le PLU de Bootzheim aura revêtu un caractère opposable (le 19/04/2012).

BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif a été voté en dépenses et en recettes de fonctionnement à 328 500 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 235 000 €.

Les dépenses d'investissement sont consacrées en priorité au projet de extension / rénovation / construction de l'école maternelle mais aussi à l'aménagement paysager du lavoir communal, à l'achèvement du PLU, etc.

NB : Les délibérations du Conseil Municipal, dans leur intégralité, sont :

- ⇒ affichées,
- ⇒ consultables en mairie sur simple demande,
- ⇒ consultables sur le site Internet de la commune : <http://www.bootzheim.fr>

La prochaine séance du Conseil Municipal devrait avoir lieu le 23 mai 2012 à 20h en mairie de Bootzheim.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

CYCLE DE CONFÉRENCES/DÉBATS

La dernière conférence, avant la trêve estivale aura lieu le mardi 15 mai 2012 à la salle polyvalente d'Elsenheim sur le thème : « **Le sommeil et ses troubles** ». Elle sera animée par le Dr Marc PFINDEL, spécialiste du sommeil.

REFLETS 8

REFLETS 8 TV est votre chaîne de proximité d'initiative publique. Au travers du Mag', elle est le miroir de l'activité de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM), dans les domaines économiques, touristiques, sociaux, culturels, associatifs et sportifs! Reflets 8 TV est en quelque sorte la vitrine du savoir-faire et du dynamisme des habitants de la CCRM !

Comment regarder Reflets 8 TV ? par Internet sur www.reflets8.fr et sur facebook « Reflets Huit Télévision ».

Une idée de reportage ? Contactez Amandine au 03 88 82 87 92 ou amandine@reflets8.fr

TOURISME : LOCATION DE VELOS

Depuis le 1er avril 2012, les offices de tourisme du Grand Ried font de la location de vélos à assistance électrique (13 € la demi-journée et 20 € la journée). **VENEZ ESSAYEZ !**

RECHERCHE APPRENTI MENUISIER

La société LOCAMABOIS Menuiserie souhaite recruter un apprenti menuisier, niveau CAP. Le siège social de l'entreprise est à Rhinau. Celle-ci dispose également d'un atelier à Bootzheim.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. ANN Jacques au 06 10 30 94 05.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

- PV du Conseil de Communauté (CCRM) du 09/01/012 ;
- CR de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2012 ;
- Tableau récapitulatif des demandes d'urbanisme
- Manifestations mai 2012
- Arrêté circulation et stationnement rue de l'Europe
- Arrêté circulation et stationnement rue du Nord

DISPONIBLES À LA MAIRIE

- PV Conseil de Communauté (CCRM) du 09/01/2012 ;
- CR de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2012 ;
- Feuille de renseignements (déclaration d'arrivée/départ);
- Livret « TRANSMETTRE » - rédigé par les résidents de l'EHPAD de Marckolsheim